



## Jeux d'enfants ( trampoline et balançoire )

Par **sport**, le **19/05/2015** à **18:51**

Bonjour

Mes voisins ont installés un trampoline et une balançoire à coté de notre grillage. Il y a une distance à respecter? les hurlements des enfants font-ils partis du tapage? Merci pour vos réponses

Par **moisse**, le **19/05/2015** à **19:44**

Bonsoir,

Aucune distance à respecter, votre voisin est chez lui.

Les jeux de ce genre ne nécessitent aucune autorisation d'urbanisme.

[citation]les hurlements des enfants font-ils partis du tapage[/citation]

Franchement nous savons en quoi consistent les hurlements d'enfants en âge de jouer sur des balançoires ou des toboggans.

Proposez aux parents de financer une intervention médicale en vue de leur couper la langue.

:-)

Sauf si les enfants sont en grand nombre, et hors en nocturne, une plainte en nuisance aura peu de chances de prospérer.

Par **sport**, le **19/05/2015** à **20:09**

mais les nuisances sont 24h/24h non?

Par **moisse**, le **20/05/2015** à **08:05**

Oui les nuisances peuvent être relevées indépendamment de l'heure.  
Mais accuser des enfants jouant dans la journée dans leur jardin de constituer une nuisance est un point de vue peu partagé.